

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2025 à 18 heures,

Salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

Étaient présents : BOLAY Daniel, CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, ARNAUD Sylvie, CANASTREIRO Laurence, CASTAGNETTO Alain, ESCAFFRE Jean-Pierre, LEROUX Ludivine, LEROYER Patrick, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie -Josée, SERRAT Kévin.

Secrétaire de séance : CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 mai 2025

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation Z.A.P.

Par délibération du 3 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de délimitation et de classement en Zone Agricole protégée de la commune.

Par arrêté en date du 3 février 2025, le Préfet du Var a procédé à l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 mars 2025 au 23 avril 2025,

Afin de finaliser la procédure de la mise en place de cette Zone Agricole Protégée, il convient :

- D'approuver le périmètre de la ZAP,
- D'approuver le rapport de présentation de la ZAP,
- De prendre acte de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur concernant la création de cette zone,
- Solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var l'arrêté permettant la finalisation du processus de la ZAP.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité la finalisation du périmètre de la Zone Agricole Protégée.

2) Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité et la Société Boralex échangent depuis plusieurs années sur le projet de centrale photovoltaïque au sol qui avait fait l'objet d'une procédure de mise en compatibilité du PLU via une déclaration de projet en 2021.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Il convient que le Conseil Municipal délibère sur l'intérêt général du projet objet de la déclaration de projet tel que justifié dans le dossier qui sera annexé à la délibération et d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité déclare l'intérêt général du projet de création de centrale photovoltaïque au sol et approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU tel qu'elle est annexée à la délibération.

3) Tarifs publics : rentrée 2025/2026

Les tarifs publics de la cantine municipale pour la prochaine rentrée scolaire seront de 3,90 € le repas et 5,50 € pour les repas occasionnels.

Il précise que le coût réel du repas pour la commune est d'environ de 10,48 €.

Les tarifs pour l'accueil périscolaire seront de 2,80 € pour un enfant/ 4,50 € pour deux enfants et 5,90 € pour trois enfants

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré approuve par 12 voix pour et 2 voix contre.

4) Tarifs publics des activités sportives 2025/2026

Pas d'augmentation pour les tarifs publics des activités sportives Karaté / Boxe / Gym et salle de sport.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Maire, approuve à l'unanimité.

5) Établissement d'un contrat de mandat pour extension du réseau d'eau potable RD 24

La Communauté d'agglomération de la Provence Verte a signé une convention de délégation avec la commune pour l'exercice des compétences « eau potable et assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2021.

Afin de pouvoir engager les travaux d'extension d'eau potable le long de la RD 24 par la création de 3 nouveaux branchements, il convient d'établir un contrat de mandat.

Le coût de l'opération ((études/assistance/travaux et missions associées) a été estimé à environ 30 000,00€ HT.

La communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable autorise la commune à engager les démarches en lien avec ces travaux.

6) Demande de subvention auprès du Département pour la création d'un terrain multisports

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'afin de développer la pratique sportive sur le territoire rural et de proposer un service supplémentaire aux administrés de la commune et aux associations, il est nécessaire de continuer l'aménagement du terrain multi -sport par l'acquisition de matériel de plein air

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 40 282,31€HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le plan de financement, sollicite une subvention auprès du Département et charge Monsieur le Maire à constituer le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Luc BONNET

